

VOL. XX--No 12

Le BULLETIN des
RECHERCHES
HISTORIQUES

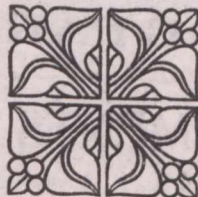
Publication Mensuelle
Décembre 1914

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere temni
Is mihi non civis sed peregrinus erit.



DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

PIERRE-GEORGES ROY.

EDITE ET ADMINISTRE PAR

LA CIE DE PUBLICATION DE L'ÉCLAIREUR,

BEAUCEVILLE, Que.

Sommaire de la livraison de Decembre

Le fief Cap St-Ignace	365
Questions	369
Louis Etienne Guillaume de Senezergues	370
Biographies Canadiennes	873
Réponses	379
Les Ouvrages Canadiens récents	385
Natalité à Montréal de 1685 à 1704	386
Lettres de Mgr de Pontbriand à son frère et à sa sœur	387
Prise et possession de Nemisco	390
Table des matières	391

Dans toutes les librairies

— / DEMANDEZ / —

“ LA CONSTIPATION HABITUELLE et son TRAITEMENT par le REGIME ”

Par Dr AURÉLE NADEAU

Seconde édition, augmentée considérablement. Travail précieux dont la première édition—3000 volumes---a été enlevée en 5 semaines.

**Prix : franco, 25 centins, chez les éditeurs :
La Cie de Publication de L'ECLAIREUR, Beauceville**

VIENT DE PARAÎTRE

Les EVENEMENTS DE 1837-38

PAR L. N. CARRIER

(DEUXIEME EDITION)

Une forte et belle étude de cette période si mouvementée de notre histoire.

En vente chez tous les libraires ou en s'adressant au :

**BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES
BEAUCEVILLE, QUE.**

Prix broché : 0.50. Relié : 0.75.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XX

BEAUCEVILLE—DECEMBRE 1914

No. 12

Le fief Cap Saint-Ignace

Bouchette, dans sa *Description topographique de la Province du Bas-Canada*, mentionne un fief du nom de " Cap St-Ignace, " dans la paroisse du même nom ; il ajoute que nul document relatif à cette concession ne s'est trouvé parmi les registres du bureau de l'arpenteur général.

Mgr N. J. Sirois, dans sa *Monographie de Saint-Ignace du Cap St-Ignace*, dit que d'après une note mise en marge de l'ouvrage de Bouchette, on est porté à croire que ce fief se confond avec le fief Gamache.

Un document inédit trouvé parmi les papiers de la Prévoté de Québec, permet d'éclaircir ce petit point d'histoire.

Il s'agit d'un procès qui fut jugé le 8 juillet 1693, entre Jean Baptiste Couillard, sieur de l'Espinay, au nom, et comme ayant épousé demoiselle Geneviève de Chavigny, auparavant veuve de feu Charles Amiot, et Nicolas Gamache, seigneur en partie de la seigneurie de l'Islet.

Pour bien comprendre ce dont il s'agit dans ce procès, il est nécessaire de rappeler que l'intendant Talon avait concédé à la veuve Amiot, le 3 novembre 1672, " en considération des bons services que feu Amiot a rendus en ce pays " " une lieue de terre sur autant de pro-
" fondeur, à prendre sur le St-Laurent depuis le Cap St-Ignace,
" icelui, compris, jusqu'aux terres non concédées, pour jouir de la
" dite terre en fief, seigneurie et justice, elle, ses hoirs et ayans cause."

Cette concession, appelée fief et seigneurie de Vincelotte par la demoiselle de Chavigny, fut augmentée le 3 février 1693 par le comte de Frontenac et l'intendant Bochart, à la requête de Joseph Amiot.

sieur de Vincelotte, " de deux lieues en profondeur suivant les alignements généraux des concessions de ce pays, sur la même largeur de " une lieue, derrière et au bout de son fief de Vincelotte au Cap St-Ignace. "

A la même date du 3 novembre 1672, l'intendant Talon avait également concédé à Gamache et Belleavance une demie lieue de terre sur une lieue de profondeur à prendre sur le fleuve St-Laurent, depuis la concession faite à la demoiselle Amiot, tirant vers celle du sieur Fournier, pour jouir de la dite terre, fief et seigneurie, eux, leurs hoirs et ayants cause

Le 3 septembre 1675, le comte de Frontenac accordait à Louis Gagnier dit Belleavance une nouvelle concession de " dix arpents de " terre de front, à commencer depuis la dite concession, (e-c la concession précédente) en montant le dit fleuve, dans les terres non concédées separant icelles et ce qui appartient au sieur Fournier, avec une " lieue de profondeur, pour demeurer le tout uny et incorporé à la " part et parties qui luy appartiendra de la dite concession, et en " jouir par lui, ses hoirs et ayants cause à toujours, aux mesmes charges, clauses et conditions portées par le titre qui en a été délivré à " lui et au dit Gamache, en date du troisième novembre mil six cent " soixante et douze. "

Le 1er novembre 1689, Nicolas Gamache et Louis Gagnier dit Belleavance partagèrent leur seigneurie. Il fut convenu entre eux deux, que Gamache aurait " un quart de lieue de front sur la dite " profondeur, qui est moitié de leur concession, du costé et attenant à " celle de la demoiselle Amiot, et que le dit Belleavance aurait l'autre " quart de lieue de front sur la dite profondeur, et faisant moitié de la " dite concession, joignant d'un costé le quart assigné au dit Gamache, " l'autre costé à Louis Lemieux, tirant vers le dit Fournier... "

A partir de cette époque, dans les actes officiels, la concession de Gamache s'appelle le fief Gamache ou seigneurie de l'Ilet, celle de Gagnier, fief Gagnier ou seigneurie de Lefrenaye.

La seigneuresse de Vincelotte, Geneviève de Chavigny, s'occupa activement de peupler sa seigneurie, et dès 1672 on la voit concéder de grandes étendues de terrains à des colons déjà établis pour la plupart sur la côte de Beaupré. Le dix juillet, elle accorde à Nicolas Gamache, seigneur de l'Ilet, une " concession dite le Cap St-Ignace, en la seigneurie de Vincelotte, contenant deux cent quatre vingt arpents, com-

plantée en bois, de sept arpents de front sur le bord du fleuve St-Laurent et quarante arpents de profondeur dans les terres, bornée d'un côté le preneur, l'autre, Pierre Richard, et d'un bout le dit fleuve et l'autre bout la ligne en route qui séparera la dite profondeur d'avec les autres terres de la dite seigneurie à la charge par le dit Gamache, ses hoirs ou ayant cause de payer par chacun an, au jour de St-Martin d'hiver la somme de quatorze livres en argent monayé et sept bons chapons, gras, à titre de rentes seigneuriales et deux sols de cens pour toute la dite concession ''.

''La dite demoiselle ayant le droit de réserver sur la pointe du dit Cap St-Ignace une étendue de terre raisonnable et nécessaire pour y bâtir un moulin et une petite maison si besoin est, avec le droit de débarquement, et de mettre ou de faire mettre tous les bastiments que besoin sera dans les ances qui se rencontrent des deux côtés du dit Cap St-Ignace... (Etude de Becquet) ''.

Cette concession se trouvait justement voisine à l'est du fief que Gamache possédait conjointement aux Gagnier ; elle fut l'occasion du procès en question

Nicolas Gamache prétendit un bon jour '' que cette concession se trouvait hors des bornes de la seigneurie Vincelotte et ''qu'elle faisait le commencement de la terre en fief à luy appartenant par titre de Monsieur Talon, cy-devant intendant de ce pais sous le bon plaisir de Sa Majesté, en date du 3 novembre 1672'', et dans la requête qu'il présenta aux juges de la Prévôté il demandait à être '' deschargé à l'avenir envers les dits seigneurs de la dite seigneurie de Vincelot des cens et rentes portés au contrat de concession et que ce qu'il en a payé jusqu'à présent luy soit rendu et remboursé par le dit sieur et demoiselle de l'Espinay ''.

Le sieur de l'Espinay porta opposition et pour appuyer sa preuve présenta aux mêmes juges de la Prévôté, les documents suivants :

1. Un billet de monsieur de Courcelles cy-devant gouverneur-général de ce pais en date du quinze février 1670, par lequel il paraît que non seulement le Cap St-Ignace luy doit appartenir, mais encore un quart de lieues au-dessus ce que n'a pu empêcher mesme Monsieur Talon, qui ayant donné à Gilles Fournier pouvoir de s'establir au dit Cap ne luy put maintenir, voyant le dit billet (style du temps) et depuis ayant voulu récompenser le dit Gamache et le dit Lafrenaye des services qu'ils luy avaient rendus, il proposa à la dite demoiselle de

l'Espinay de luy céder le quart de lieue qu'elle avait au-dessus du dit Cap, à condition qu'il luy en donnerait une demie lieue au-dessous. plus qu'elle n'avait, ce qui luy fit prendre résolution de lui céder de la terre qu'elle avait au-dessus du dit Cap, jusqu'à l'Ilet seulement, ainsi qu'il parait par le titre de concession au dit Gamache, lequel dit positivement ; la seigneurie de l'Ilet,

2. Un extrait du papier terrier fait par Monsieur Duchesneau, cy-devant intendant de ce pays de la foy et hommage faite par demoiselle Geneviève de Chavigny, veuve de feu Sr Charles Amiot, à cause du fief, terre, justice et seigneurie de Vincelotte, par lequel est dit que la dite seigneurie est sise au Cap St-Ignace, conformément à son titre de concession. ”

Le sieur de l'Espinay concluait sa preuve en disant “que le dit Gamache n'avait formé le dessein de lui disputer à lui et à son épouse cet espace de terrains que depuis qu'eux-mêmes luy eurent déclaré que leurs titres étaient brulés (dans l'incendie de la Basse-Ville en 1682) sans remarquer qu'il suffisait pour le justifier, qu'il a jouy de tout temps de la terre en question comme seigneur ” et demandait qu'il fut nommé un arpenteur juré pour en présence des deux seigneurs planter les bornes nécessaires au dit lieu de l'Ilet, pour éviter tout autre procès qui pourrait arriver sur ce sujet.

Le lieutenant de la Prévoté, M. Dupuy, rendit la sentence suivante : “ Tout considéré et faisant droit nous disons que les sept arpents de terre de front concédés au demandeur par la dite demoiselle de Chavigny doivent faire partie de Vincelotte. Ce faisant ordonnons qu'il sera posé deux bornes aux deux lignes parallèles des dits sept arpents, scavoir une au sud-ouest du Cap St-Ignace entre les terres du fief de l'Ilet, et les dits sept arpents, qui sera la séparation des terres des dites seigneuries de l'Ilet et de Vincelotte, et l'autre au nord-est du dit Cap St-Ignace, qui séparera les dits sept arpents d'avec les autres terres de Vincelotte, ce par un arpenteur de cette ville qui en dressera procès-verbal, et au surplus que le demandeur payera au défendeur les cens et rentes seigneuriales, conformément au dit contrat de concession qu'il en a passé le dit jour dixième juillet 1675. Et avons le dit demandeur condamné aux dépens. ”

De l'étude de ces différentes pièces il reste acquis que le nom de Cap St-Ignace donné au petit Cap, qui se trouve au centre de la paroisse, en face de l'Ile aux Grues, est très ancien. Il remonte aux

origines de la colonie, et fut probablement donné par un missionnaire jésuite de passage en ces parages.

Lorsque Geneviève de Chavigny eut sa concession en 1672, elle l'appela Vincelotte, du nom d'une petite commune sur la rive droite de l'Yonne, dans l'ancienne province de Bourgogne, et voisine de la Champagne, d'où étaient originaires les Chavigny. Tout de même le nom de Cap St-Ignace resta attaché au Petit Cap et aux terres qui l'avoisinent, et c'est sous ce nom que la paroisse fut officiellement érigée en 1722.

Insensiblement ce nom de Cap St-Ignace fut substitué à celui du fief Gamache ou de l'Ilet, et c'est sous cette appellation que Bouchette entra ce dernier dans la nomenclature des fiefs et seigneuries du Bas-Canada. Les quarante-deux arpents que Gamache et Gagnier s'étaient divisés en 1689, étaient devenus le fief du Cap St-Ignace ; le nom de fief Gagnier ou Lafrenaye resta attaché aux seuls dix arpents que Louis Gagnier dit Belleavance avait obtenus de Frontenac en 1693. Ceci concorde parfaitement avec la description que Bouchette donne du fief du Cap St-Ignace, puisqu'il dit que ce fief borné au N. E. par la seigneurie de Vincelotte, et au S. O. par le fief Gagné, a une demie lieue de front (42 arpents) sur une lieue de profondeur. Il était alors la propriété de M. Vincelot. Il appartient aujourd'hui aux MM. Amédée Beaubien, Octave Beaubien et à Dame Veuve Frémont, née Beaubien, tandis que le fief Lafrenaye appartient aux sieurs Arthur et Joseph Bernier.

L'abbé IVANHOË CARON

QUESTIONS

Dans les dernières années de la domination française nous voyons souvent apparaître dans les actes de notaires de l'époque, les noms de Lamorille et Vallée, arpenteurs royaux.

Le greffe de ces deux arpenteurs n'existe pas dans les archives du Palais de Justice, à Québec. Quelqu'un pourrait-il me dire ce qu'il est devenu ?

CHERCHEUR

—Le *Courrier des Etats-Unis* disait, en septembre 1914, qu'un bon nombre de Canadiens-Français avaient fait la guerre de Crimée. A-t-on conservé les noms de ceux des nôtres qui ont combattu avec les armées de France et d'Angleterre contre les Russes ?

X X X

— Quel est ce Conedic qui, d'après certains journaux aurait commandé la *Surveillance* devant Québec en 1799 ?

SOLDAT

Louis-Etienne-Guillaume de Senezergues

Le valeureux brigadier Senezergues, qui commandait le centre de l'armée française sur les plaines d'Abraham, en 1759, fut blessé mortellement ainsi que le général de Montcalm et un autre chef de brigade M. de Saint-Ours. Après la bataille, M. de Senezergues fut transporté sur un navire anglais où il mourut, et un collaborateur du *Bulletin des Recherches Historiques* (vol. IX, p. 84) émet l'opinion qu'il fut inhumé à Lévis.

Voilà à peu près tout ce que l'on sait sur ce personnage, mais deux documents de la collection du palais de justice de Montréal nous fournissent d'autres informations tels que les prénoms de M. de Senezergues, son pays d'origine, ses armes, son état de fortune et les noms de certains de ses confrères officiers, aussi croyons-nous qu'on nous saura gré de reproduire ici ces précieuses pièces.

Du premier document nous ne donnons que les extraits essentiels, en orthographe moderne, mais le second est copié textuellement.

“L'an mil sept cens soixante, le cinq janvier, deux heures de relevée ou environ, par devant nous Jacques-Joseph Guiton Monrepos, conseiller du roy, lieutenant général de la juridiction royale de Montréal, en la chambre d'audiences, est comparu François de Polmarol, chevalier de l'Ordre Royal et militaire, capitaine des grenadiers du bataillon de la Sarre et commandant ledit bataillon, qui a dit qu'en faisant l'inventaire des effets, titres et papiers délaissés après le décès de Louis Etienne Gnillaume Senezergues, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roy, arrivé le treize de septembre dernier, il aurait entre autres choses trouvé un paquet cacheté qui est la disposition en cas de mort du dit Sr de Senezergues pour nous être remis, et nous a représenté ledit paquet, cacheté en un seul endroit de cire d'Espagne rouge, dont l'empreinte est de gueules chargée de deux scies d'argent de la droite à la gauche (1), sur lequel paquet est une inscription contenant ces mots : “Cette enveloppe ren-
“ferme ma disposition en cas de mort et je souhaite qu'elle soit fidèle-
“ment remise à Mr le Juge de Montréal, en présence de témoins, et en

[1] En termes héraldiques, ces armes se décrivent ainsi : De gueules à deux bandes vivrées d'argent.

“tirer des copies en forme pour être envoyées à la famille, en France, à Aurillac, en Auvergne. Fait au quartier de l'Assomption, en Canada, le trois mai, mil sept cens cinquante neuf. Signé : Senezergues.

“Et nous a supplié de l'ouvrir en présence de Jean-François de Beauchatel, capitaine, aide-major et chargé du détail du dit bataillon et, de même, Joseph de Boisclair, capitaine du dit bataillon, pour ce mandés et présents, et suivant son réquisitoire et présence des dits sieurs susnommés avons coupé le papier servant d'enveloppe sans endommager le cachet qui est demeuré sain et entier, et sous l'enveloppe s'est trouvé un testament olographe écrit sur une feuille de papier, à la sellière coupée, commençant à la première page recto par ces mots... etc.

Et après avoir fait lecture dudit testament avons barré de traits de plume les blancs et marges d'iceluy et paraphé au bas des dites pages écrites et sur l'enveloppe.

Et requiert ledit de Palmerol, ledit testament.....être déposé ès mains de Louis Claude Dauré de Blanzy, notre greffier, lequel s'en est volontairement chargé pour en délivrer des expéditions à qui il appartiendra.

Et ont signé. Fait les jours et an susdit.

(Signé)

PALMAROL

BOSCHATEL

BEAUCLAIR

GUITON MONREPOS

DAURÉ DE BLANZY.

TESTAMENT

Je déclare qu'après avoir fait le signe de la Croix, avoir recommandé mon âme à Dieu et l'avoir prié de me faire miséricorde ; si je viens à mourir en Canada, je ne suis point dans le dessein faire aucune disposition testamentaire voulant que tous les biens immeubles que j'ay en France, soient en partage entre tous mes héritiers naturels et les priant de vivre en bonne union et intelligence, à l'égard des effets tant d'icy, que ceux qui sont en France servant à l'usage de ma personne, je demande qu'ils soient vendus pour que le prix en soit distribué aux pauvres de la ville d'Aurillac, et de toutes les paroisses ou j'ay du bienfonds, ainsy que ce qui me sera deu à l'état major ou par des officiers, et les six mille livres en or que j'ay dans mon grand coffre, après

cependant en avoir payé les frais de trois services et de trois cents messes, et la somme de quatre mille livres que je donne à Baptiste mon domestique en considération de ses bons et longs services, au moyen de laquelle somme tous arrérages de gages se trouveront payés et le billet datté du fort Louis que je luy en avois fait de nulle valeur, je luy assure sur mes biens une pension viagère de cent livres, et le logement, chauffage, et partie de jardin à Longue. (illisible) ou à..... (illisible), je donne aussy à Champagne cent livres une fois payés, en outre de ce qui lui sera deu suivant son compte, au reste je ne fixe point aucune pansion à ma sœur la religieuse parce que je prie en général tous mes héritiers de pourvoir à ses besoins et de ne luy laisser manquer de rien, me recommandant à ses prières, et exortant toute la famille à vivre selon les règles de la religion, afin d'avoir le bonheur de nous rejoindre un jour tous dans le ciel, c'est ce que je souhaite avec le plus d'ardeur et que ma volonté que je dis dans cet écrit soit exécuté de bonne foy et sans discussion, déclarant que telle est mon intantion estant en bonne santé et me portant bien dans le moment present, fait au quartier de L'Assomption, en Canada, le 26e avril 1759.

SENEZERGUES

Paraphé à Montréal, le 5 janvier 1760.

GUITON MONREPOS

J'ajoute au mémoire cy dessus que des trois services et des trois cents messes que je demande après ma mort à la page de l'autre part un service sera fait en Canada, un second en France dans la chapelle de St-François des Cordeliers d'Aurillac lieu de la sépulture ordinaire de la famille, où je ne saurais être transporté à cause du grand éloignement, dès qu'on aura appris ma mort, et au lieu des trois cents messes cy dessus, il en sera dites trois par jour dans cette chapelle, du lendemain du service pendant un an consécutif, et le dernier service au bout de l'an, fait au même lieu que dessus, le trois may 1759.

SENEZERGUES

Paraphé à Montréal, le 5 janvier 1760.

GUITON MONREPOS

Avec les renseignements ci-dessus, il ne reste plus qu'à consulter l'armorial et l'histoire de l'Auvergne pour obtenir une biographie de ce distingué militaire.

E.-Z. MASSICOTTE

Biographies canadiennes

ANDRÉ ARNOUX—Originaire de la ville et paroisse Saint-Paul, diocèse de Vence, midi de la France. Son père se nommait Alexandre Arnoux et sa mère Lucrèce Musse (Mgr Tanguay fait venir Arnoux de Toulon, paroisse Saint-Louis, mais il fait erreur).

En 1749, André Arnoux était chirurgien-major des vaisseaux du Roi à Rochefort.

En juin de cette même année 1749, il s'embarque sur la frégate *Diane* pour la Nouvelle-France.

En 1750, Arnoux était promu chirurgien-major des troupes de la marine à Québec. On lui donnait en même temps la direction des hôpitaux militaires de toute la colonie.

Dès son arrivée à Québec, en 1756, Montcalm entra en relation avec Arnoux. Il l'amena avec lui à Montréal où se trouvait alors le marquis de Vaudreuil.

A partir de 1756, Arnoux suivit continuellement l'armée. Pendant l'hiver, quand les opérations de guerre étaient suspendues, il résidait à Québec.

Montcalm, dans son *Journal* et dans ses lettres, parle souvent de Arnoux qu'il semble estimer beaucoup plus que tous ceux qui l'entouraient.

Le 4 mars 1757, il note dans son *Journal* :

“L'entreprise des hôpitaux ambulants a été donnée au munitionnaire général, le sieur Cadet ; on y a intéressé le sieur Arnoux, chirurgien-major des troupes de terre, et on lui a donné en seul la fourniture des remèdes ; heureusement, c'est un honnête homme, qui a bonne réputation, car sans cela cette forme paraîtrait contraire au bon principe.”

Montcalm, qui avait tenu un enfant au baptême avec la marquise de Vaudreuil, s'était promis de ne pas récidiver. Le 20 septembre 1757, son amitié pour Arnoux lui faisait tenir un de ses enfants sur les fonts baptismaux. Le même jour, il écrivait à Bourlamaque :

“Dites à Arnoux (celui-ci était à l'armée) que je suis furieux de tenir son enfant sur les fonts et qu'il doit m'en savoir gré car cela me fait une grande affaire”.

Le 20 juillet 1758, Montcalm écrivait de Montréal au ministre, à propos de Carillon d'où il arrivait :

“J'arrivai hier à Montréal ayant marché nuit et jour et je repars demain pour me rendre au plus tôt à Frontenac. Je n'ai pas été sans occupation les quinze jours que j'ai passés au camp. Hôpitaux ambulants dans un état affreux... Les maladies nous gagnaient surtout les miliciens. Le sieur Arnoux, chirurgien major de nos troupes, que j'avais amené et que je ramène, est très actif et m'a été fort utile pour ce qui regarde les hôpitaux” (*Collection de manuscrits*, vol. IV, p. 164).

On a dit que, le 13 septembre 1759, Arnoux donna ses soins à Montcalm, frappé mortellement. André Arnoux n'était pas à Québec le 13 septembre 1759. Il avait été appelé auprès de Bourlamaque, malade à l'île aux Noix. Montcalm, d'après ce qu'on peut voir, blessé à mort, fut conduit dans la maison du chirurgien-major Arnoux, rue Saint-Louis, à Québec, et il fut pansé par son frère, Joseph Arnoux, qui n'était qu'apothicaire.

André Arnoux passa l'hiver de 1759 à Montréal. Il revint à Québec en 1760 et donna ses soins aux nombreux blessés qui avaient été transportés à l'Hôpital-Général.

Arnoux retourna à Montréal à la fin de juillet 1760. Il décéda dans cette ville en août 1760.

Madame Arnoux partit quelques mois plus tard pour la France avec tous ses enfants. Son mari l'avait laissé plutôt pauvre et pendant plusieurs années elle supplia le gouvernement du roi de lui rembourser 15,000 livres pour effets fournis par son mari aux hôpitaux du Canada. En 1775, les enfants du chirurgien Arnoux pétitionnaient encore pour obtenir ces remboursements.

JOSEPH ARNOUX.—(Frère du précédent). Marchand apothicaire à Québec. Sans être médecin ni chirurgien, il soignait les malades comme tous les apothicaires du temps.

Le 13 septembre 1759, Montcalm, blessé par une balle dans le bas du ventre, fut conduit à la maison du chirurgien André Arnoux, rue Saint-Louis, à Québec. C'est Joseph Arnoux qui l'examina et l'avertit que sa blessure était mortelle. Sur la propre demande de Montcalm, l'apothicaire lui dit qu'il pouvait vivre jusqu'à trois heures le lendemain matin.

Joseph Arnoux épousa, le 10 décembre 1764, Marie-Charlotte Soupiran, veuve de François-Gaspard Hiché et fille du docteur Simon Sou-

piran.

Nous voyons par la *Gazette de Québec* du 1er septembre 1766 que Joseph Arnoux et sa femme partirent pour la France le 30 août 1766, par le vaisseau *London*, capitaine Moore. Ils ne revinrent pas.

La dépositaire des Ursulines de Québec avait remis à Arnoux la lettre suivante pour les Ursulines de Paris :

“Vu la rareté de l'argent, j'ai profité de la préférence que m'a donnée M. Arnoux pour tirer sur vous une lettre de change. Je ne pense pas vous mettre dans l'embarras, ce M. m'ayant promis d'attendre deux mois, qu'il doit rester à Paris ; il est trop de nos amis pour nous manquer de parole. Nous l'avons prié de vous faire visite au nom de notre communauté. Personne n'est plus en état de vous informer au juste de notre situation pour toute chose, et du grand nombre d'infirmes qu'il a soignés depuis quelques années. Sans faire ouvertement profession d'être médecin ou chirurgien, son mérite et ses bonnes qualités lui attireraient notre confiance, et nous regrettons beaucoup son départ du pays”. (*Les Ursulines de Québec*, vol. III, p. 203).

La Mère Sainte-Saturnine, des Ursulines de Paris, répondait au mois de février 1767 :

“J'ai fait honneur à votre lettre de change. Nous nous sommes entretenues avec M. Arnoux de votre communauté, qu'il estime beaucoup. Je prends part à la perte que vous faites de ce bon ami.”

GILLES STROUDS.—Gilles Strouds né à Londres, en Angleterre, vers 1712, était venu s'établir dans la Caroline, alors colonie anglaise. En 1738, il avait une *affaire d'honneur* qui le forçait à prendre la fuite pour éviter les châtimens des tribunaux de la colonie.

Il s'en vint s'établir dans la Nouvelle-France. En 1742, après s'être fait instruire des mystères de notre religion, il prononçait son abjuration de la religion protestante et était baptisé sous condition dans la chapelle du collège des Jésuites, à Québec. L'intendant Hocquart voulut bien lui servir de parrain.

En 1748, le 26 février, Strouds épousait une bonne canadienne-française de Charlesbourg, Matie-Joseph-Elisabeth Morisseaux.

Il ne lui manquait plus qu'à devenir sujet français. C'est ce qu'il demanda au roi de France l'année même de son mariage. (La lettre de Strouds au ministre est publiée au volume III (p. 419) de la *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*, mais on l'appelle *Stronds*).

Le 30 avril 1749, Sa Majesté lui accordait ses lettres de naturalité. Ces lettres se lisent comme suit :

“Aujourd’huy trente avril mil sept cent quarante-neuf, le Roy étant à Versailles, sur ce qui a été représenté à Sa Majesté par le s. Gilles Strouds, natif de Londres, et de la religion catholique, apostolique et romaine, qu’ayant passé il y a plusieurs années dans la colonie anglaise Je la Caroline, et une affaire malheureuse l’ayant obligé d’en sortir, il se rendit en Canada en 1738, que par son travail, il serait parvenu à y former un établissement, et y aurait ensuite épousé une fille française, et désirant pouvoir finir ses jours dans la d. colonie ou en tel autre endroit du Royaume où ses affaires l’appelleront, et y jouir des mêmes avantages que les autres sujets de Sa Majesté, il la suppliait très humblement de vouloir bien sur ce luy procurer, A quoy ayant égard et voulant favorablement traiter le d. Gilles Strouds, Sa Majesté l’a reconnu tant censé et réputé pour son vray et naturel sujet et regnicole, Veut en conséquence Sa Majesté que comme tel il puisse et luy soit loisible de demeurer dans la colonie du Canada ou autres lieux du Royaume, terres et seigneuries.....”

Gilles Strouds mourut à Québec le 5 avril 1757, et fut inhumé dans l’église des Récollets.

Comme il n’avait eu qu’un enfant mort au berceau il avait adopté un enfant de deux ans, né de parents anglais, sur les côtes de l’Acadie et fait prisonnier par les Sauvages. Cet enfant fut baptisé à Québec le 26 avril 1751 sous le nom de Pierre. Nous ignorons ce qu’il devint.

LAURENT QUETTON DE SAINT-GEORGE—Il arriva à Québec le 7 octobre 1798. Il venait ici avec la petite colonie de royalistes français qui s’était mise sous les ordres et la fortune du comte de Puisaye.

Pour sa part, Quetton de Saint-George obtint 400 acres de terre dans les cantons de Markham et de Vaughan (Haut-Canada).

Il commença à les défricher, mais il comprit bientôt que la fortune serait lente à venir par la seule culture du sol. Il se mit alors à faire du commerce avec les Sauvages. Il établit plusieurs comptoirs, dont l’un à Orillia, sur les bords du lac Couchiching, et un autre entre Niagara et Queenston. Quetton de Saint-George forma une société commerciale avec un de ses compatriotes, Ambroise Farcy. Cette société fut dissoute en 1805, au départ de Farcy du Canada. C’est à partir de cette année 1805 que Quetton de Saint-George s’établit à York, où

il se lia d'amitié avec la famille Baldwin.

En 1815, Quetton de Saint-George retourna en France, laissant tous ses intérêts commerciaux entre les mains de John-Spread Baldwin, qui dès lors commença à édifier une grande fortune.

En France, Quetton de Saint-George fit reconnaître par le ministre de la guerre son grade de colonel d'infanterie et son titre de chevalier de Saint-Louis.

Quetton de Saint-George mourut à Orléans le 8 juin 1821.

Pendant son séjour au Canada Quetton de Saint-George s'était uni à une sœur du juge Vallière de Saint-Réal. Elle lui donna un garçon et une fille.

La fille, Marie Quetton de Saint-George, reçut son instruction dans un couvent de Saint-Germain-en-Laye, près Paris. Elle devint en France la femme d'un marchand, Paul Marmet, qui, en 1838, vint s'établir dans la paroisse des Grondines, où il mourut quelques années plus tard, laissant sa femme dans la pauvreté. Elle mourut en 1860 ou 1861. Elle enseignait alors au couvent de Saint-Grégoire, comté de Nicolet. Leur fils, Alphonse Marmet, fut envoyé à Paris, en 1853, par le séminaire de Québec, pour y étudier les lettres. Il mourut à Paris le 1er mars 1854, et fut inhumé au cimetière Montparnasse.

Le fils de Laurent Quetton de Saint-George reçut au baptême les prénoms de Laurent-Aurez.

Laurent-Aurez Quetton de Saint-George fit ses études à Montréal et étudia la notariat sous M. Louis Panet, à Québec. Il fut admis à la profession le 16 mai 1831. Le notaire Quetton de Saint-George épousa, en 1835, la fille unique de George Alsopp, seigneur de Jacques-Cartier et d'Auteuil. Il en eut trois fils : 1. Joseph-Esdras-Alfred Quetton de Saint-Georges, médecin, député de Portneuf de 1872 à 1878 puis de 1882 à 1890, décédé le 19 juin 1890 ; 2. George Quetton de Saint-Georges, notaire, décédé le 2 octobre 1890 ; 3. Henri Quetton de Saint-Georges, registraire du comté de Portneuf, décédé au Cap-Santé le 29 mars 1914, à l'âge de 76 ans.

Il est bon d'ajouter que de retour en France Laurent Quetton de Saint-George se maria à Adèle de Barbeyrac de Saint-Maurice. De ce mariage il eut un fils : Henri Quetton de Saint-George, né le 15 mars 1820. C'est ce jeune homme qui vint au Canada en 1846 ou 1847 pour reprendre les propriétés de son père qui étaient administrées depuis

1815 par la famille Baldwin.

M. Henri Quetton de Saint-George résida dans l'ancienne maison de son père, à Oak Ridges, à quelques milles de Toronto, et il y mourut en 1893, laissant une fille qui fut sœur de la Charité en France.

Disons, en terminant, que presque tous les détails qui précèdent sont empruntés à l'excellent ouvrage de M. N.-E. Dionne, *Les ecclésiastiques et les royalistes français réfugiés au Canada à l'époque de la Révolution*.

FLAVIEN BAILLAIRGÉ—Il était fils de Pierre-Florent Baillairgé et naquit en 1799.

Comme ses ancêtres il se livra à l'architecture et au génie civil.

De 1820 à 1830, il fut assistant de son oncle, François Baillairgé, trésorier de la cité de Québec.

Les magistrats et le public n'eurent qu'à se louer de son zèle dans l'accomplissement des devoirs de sa charge.

C'est à lui que l'on dut, en 1823, le plan de la restauration de la porte Saint-Jean, à Québec.

Flavien Baillairgé décéda à Beauport le 18 janvier 1847, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse. Il était célibataire.

G.-F. BAILLAIRGÉ

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE— Sur M. de Céloron qui, en 1749, fut chargé par M. de la Galissonnière d'aller prendre formellement possession de la vallée de l'Ohio que les commerçants anglais commençaient à fréquenter, on trouvera des renseignements biographiques dans l'ouvrage de M. Pierre-Georges Roy, *La famille Céloron de Blainville*.



REPONSES

LA FAMILLE BERTHIER. (VII, IV, p. 128)—Les journaux de Montréal publiaient la note suivante dans les premiers jours de juillet 1914 :

“Le comte de Berthier de Sauvigny, attaché militaire à l’ambassade de France à Washington, est arrivé hier soir au Ritz Carlton. C’est le petit-fils du fondateur de Berthier, province de Québec, et c’est la première visite qu’il fait au Canada, où il est particulièrement intéressé par le fait du séjour de son grand’père dans ce pays.

“Comme attaché militaire, il est forcément officier de l’armée française. La société de Washington l’a charmé. Pendant son séjour au Canada il visitera Ottawa et Québec, sans oublier certainement Berthier. Il est très curieux de connaître les Canadiens-français avec lesquels il a tant d’attaches.”

M. Berthier de Sauvigny est-il bien le *petit-fils* du fondateur de Berthier ?

A cette question nous répondons d’une façon catégorique : non. Et notre preuve est facile à faire. M. Berthier, fondateur de Berthier, vint dans la Nouvelle-France en même temps que le régiment de Carignan en 1665. Il était déjà mort en 1709. (Voir la *Famille Juchereau Duchesnay*, p. 59). Il n’y a pas moyen de croire qu’un individu décédé en 1709 ait laissé un fils dont le fils vivrait encore en 1914.

M. Berthier de Sauvigny est-il au moins le descendant de M. Berthier, le fondateur de Berthier ? Nous ne le croyons pas plus.

Alexandre Berthier épousa à Québec, le 11 octobre 1672, Marie Le Gardeur de Tilly. Ils eurent trois enfants :

1. Marie-Geneviève Berthier née à Québec le 30 septembre 1673. Elle décéda au même endroit le 4 octobre 1673.

2. Charlotte-Catherine Berthier née à Saurel le 20 septembre 1674. Elle entra à l’Hôtel-Dieu de Québec et y fit profession le 18 juin 1691, sous le nom de Mère Sainte-Geneviève. Elle décéda le 25 octobre 1698.

3. Alexandre Berthier, sieur de Villemur, né à Saurel le 24 avril 1676. Il épousa, à Québec, le 4 octobre 1702, Marie-Françoise Viennay-Pachot. M. Berthier de Villemur décéda à Québec le 11 janvier 1703, trois mois à peine après son mariage. Aucun enfant naquit de son mariage.

Comme on le voit, le comte de Berthier de Sauvigny n'est pas le descendant du premier seigneur de Berthier.

Il est cependant prouvé aujourd'hui qu'un des frères de M. Berthier vint avec lui dans la Nouvelle-France. Il resta ici peu de temps. Il est possible que le comte de Berthier de Sauvigny soit le descendant de ce dernier Berthier.

M. DE LOUVIGNY ETAIT-IL PROTESTANT ? (II, V, p. 70)

—Dans un ouvrage publié en France par le Père Orhand, sous le titre *Un admirable inconnu*, et consacré à un ancien missionnaire jésuite du Canada, le Père de Carheil, il est affirmé que le célèbre officier de la Porte de Louvigny, qui fut lieutenant de roi à Québec, était protestant.

“Le passage du livre en question se lit comme suit :

“En cette année de 1690, le P. de Carheil eut un grand chagrin : M. de la Durantaye ne resta pas commandant de Michillimakinac, qu'il avait pourtant si bien défendu. Charlevoix rend justice à son mérite, à son intégrité et raconte que son crime, d'après quelques uns, c'était son affection pour les missionnaires. Il est constant que le comte de Frontenac n'aimait pas les missionnaires qui osaient soutenir un avis contraire à ses desseins : il avait souvent parlé et souvent écrit contre l'évêque de Québec et les Jésuites. Le capitaine de Louvigny était protestant, et c'est lui qui remplaça le gentilhomme breton. Bien qu'il fut l'un des meilleurs officiers de la Nouvelle-France, on peut croire que le P. de Carheil, jésuite, ne trouva pas, dans ce réformé, un ami très ardent. Nous n'avons toutefois aucune preuve d'hostilité de sa part et même, à juger par les événements, il est probable qu'il exista une certaine entente, au moins politique, entre le missionnaire et le commandant. En effet M. de Louvigny s'efforça, non sans bonheur, de maintenir les Outaouais dans l'alliance avec les Français et de les conduire contre les Iroquois. Or une telle conduite n'était pas pour déplaire au P. de Carheil qui, de son côté, donnait une impulsion pareille à ses Hurons. M. de Louvigny parut ranimer le commerce des pelleteries entre Québec et Michillimakinac. Si les historiens ne disent pas que l'influence des missionnaires y fut pour quelque chose, nous avons le droit de le dire, parce que rien de grave n'était possible sans leur concours.”

M. de Louvigny était originaire de Paris, et appartenait à une famille de vieille noblesse. Il passa dans la Nouvelle-France en 1687 en

qualité de lieutenant de la compagnie de LeVerrier.

En 1690, M. de Frontenac envoya M. de Louvigny à Michillimacinac pour commander à la place de M. de la Durantaye.

En 1699, on voit M. de Louvigny commandant au fort Frontenac. Accusé de faire la traite avec les Sauvages il subit son procès devant le Conseil Souverain puis fut envoyé en France.

Ce voyage lui fut plutôt favorable puisqu'il revint avec sa nomination de major des Trois-Rivières.

En 1703, il passa à Québec en la même qualité.

En 1716, M. de Louvigny, en récompense de sa bravoure et de ses services, était promu lieutenant du Roi à Québec.

En 1720, il devient commandant-général des pays d'en haut.

En 1724, M. de Louvigny s'embarque pour la France. Pendant son séjour là-bas, il fut nommé (26 décembre 1724) gouverneur de Trois-Rivières.

Il s'en revenait prendre possession de son poste lorsqu'il périt dans le naufrage du CHAMEAU, le 27 août 1725.

M. de la Porte de Louvigny appartenait-il à la religion réformée, ainsi que le prétend le Père Orhand ?

Non.

Nous avons bien eu au Canada, sous le régime français, quelques officiers protestants mais aucun d'eux n'occupa des postes importants.

M. de Louvigny épousa à Québec le 26 octobre 1684, Marie Nolan, fille de Pierre Nolan, commissaire de l'artillerie. L'acte de mariage dressé par le curé de Québec, M. Henry de Bernières, se lit comme suit :

“Le vingt-sixième jour du mois d'octobre de l'année mil six cent quatre vingt quatre vu la dispense de trois bancs de mariage d'entre Louis de la Porte, sr de Louvigny, demeurant en cette ville, fils du sr Jean de la Porte et de Françoise de Fanerolle, ses père et mère, de la paroisse de St-Eustache de la ville et archevêché de Paris, d'une part, et Marie Nolan, âgée d'environ vingt ans, fille de sr Pierre Nolan, commissaire de l'artillerie en ce pays, et de Catherine Hymart, ses père et mère, de cette paroisse d'autre part, laquelle dispense ils ont obtenu de Monseigneur l'évêque de Québec et ne s'étant trouvé aucun empêchement nous Henry de Bernières vicaire général de Monseigneur l'évêque et curé de cette église paroissiale les avons en la d. église conjoint en mariage en présence du dit sr Nolan, père de l'épouse, de

Claude Chasle et Nicolas Gauvreau, bourgeois de cette ville, et Gilles Moulinex, qui a déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance, ainsi signé. Louis de la Porte, Marie Nolan, B. Nolan, Chasle, N. Gauvreau, H. de Bernières."

Si M. de Louvigny avait été protestant le mariage n'aurait pas eu lieu dans l'église puis l'acte aurait mentionné la dispense spéciale obtenue de l'évêque.

Les actes de baptême des enfants de M. de Louvigny établissent clairement aussi qu'il était catholique. La lettre qu'écrivait l'évêque de Québec au ministre, le 4 octobre 1725, pour lui demander des faveurs pour la veuve de M. de Louvigny, n'est pas moins explicite.

Ce qui a pu induire en erreur le Père Orhand, peu au fait de notre histoire, c'est que M. de Louvigny était un officier *réformé*, ce qui ne veut pas du tout dire qu'il appartenait à la religion réformée.

UN DUEL ENTRE CARTIER ET DOUTRE. (XX, IX, p. 300.)—Joseph Doutre était un des politiciens libéraux les plus ardents et les plus actifs de Montréal. En 1848, il collaborait au fameux journal l'*Avenir*. Il publia dans ce journal une comédie intitulée *La Tuque Bleue* et dans laquelle Georges-Étienne Cartier était malmené. Ce dernier, prompt et irascible, rencontra Doutre et le traita assez cavalièrement. Doutre provoqua Cartier en duel.

Les deux adversaires se rendirent, avec leurs témoins, sur la montagne, près de l'Observatoire de Montréal, pour vider leur querelle. Mais au moment où les témoins allaient donner le signal du combat, un détachement de police guidé, dit-on, par le père de Cartier, fit son apparition. On fut donc obligé de remettre la partie.

Les jeunes libéraux accusèrent Georges-Étienne Cartier d'avoir lui-même, par lâcheté, averti la police. Cartier, imbu des fausses idées du temps sur le duel, provoqua à son tour Joseph Doutre.

Cette fois, le duel eut lieu sur la route de Chambly. Au premier coup de feu une balle perça le chapeau de M. Doutre. Les témoins voulurent alors arrêter le combat, mais sur les instances des deux adversaires le combat reprit. Personne ne fut atteint à cette seconde reprise, et on se sépara satisfaits.

LE NAUFRAGE DU BAHAMA. (XX, V, p. 167)— A quelle date eut lieu le naufrage du BAHAMA ?

Le BAHAMA était un vieux steamer en fer, qui avait couru le blo-

cus pendant la guerre de Sécession. Il portait le nom de *Général Meade*. En 1880 ou 1881, MM. Willam-F. Weld & Cie l'avaient vendn à la Cie des vapeurs de Québec et des ports du Golfe pour la somme de \$6,000, à peu près le prix du vieux fer. Il prit le nom de BAHAMA et fut mis sous le commandement du capitaine Astwood, un marin d'expérience. Son équipage se composait de trente hommes presque tous Canadiens d'origine.

Le 4 février 1882, le BAHAMA partait de Porto-Rico pour New-York, avec un chargement de melasse, café, sucre et rhum.

Dans la nuit du 10 février 1882, le BAHAMA glissait sur le courant du *Gulf Stream*, ce grand fleuve d'eau chaude qui sort des chaudières du golfe du Mexique pour aller fondre les glaces du pôle nord. Tout-à-coup une tempête épouvantable se déclare, et l'eau envahit le bâtiment. Des quatre chaloupes du bord deux sont emportées. Le capitaine et l'équipage sautent dans les deux frêles embarcations et se confient à la mer en furie. La première des deux chaloupes mises à la mer pérlt à quelques arpents du BAHAMA. L'autre montée par treize hommes, fut recueilli le jour même du naufrage par le brick *Glenmorray*. Parmi les rescapés se trouvaient huit canadiens : Alfred Desprès, 2me ingénieur, Georges Thibault, premier maître d'hôtel, W. Mollaoy, commis, E. Frank, chauffeur, D. Tremblay, cuisinier, Edmond Lavoie, garçon de table, et Hubert Tremble, matelot.

Cinq matelots parmi lesquels un Canadien-Français, Napoléon Mathurin, avaient cependant préféré courir leur chance dans le BAHAMA.

Quand Mathurin constata que le vaisseau était à la veille d'être englouti, il détacha une échelle amarrée aux épontilles et se jeta à la mer sur ce radeau improvisé. Quelques instants plus tard, le pauvre matelot entendit un bruit épouvantable; les chaudières du BAHAMA venaient de sauter lançant dans l'éternité trois des quatre compagnons qui avaient cru trouver leur salut à bord.

Bientôt Mathurin distingua un homme qui se tenait cramponné à une passerelle. En quelques brassées il se trouva près de lui. C'était un matelot du nom de Bicker. Mathurin se hissa près de Bicker, croyant que cette passerelle pouvait les porter tous deux. A peine était-il placé près de Bicker qu'une lame rugissante emporta ce dernier.

Le matelot Mathurin resta six jours sur ce radeau improvisé, sans provisions, à moitié vêtu. Il fut sauvé le 17 février 1882, au 39e de

latitude et 73e de longitude ouest, par la goélette américaine *Pearl* de deux cents tonneaux revenant de la Trinidad avec un chargement de sucre, en destination de Brooklin.

Les Québécois qui périrent dans le naufrage du BAHAMA furent James Sutton, William O'Brien, Chs. Smith, Ths. George, John Chaplins, Félix Dubé, Patrick McCarthy, Robert Foster (avec son fils et son gendre), Heighton et George Bicker.

Feu Napoléon Montpetit, dans *Nos hommes forts*, a raconté au long le naufrage du steamer BAHAMA.

ARTHUR DE BUSSIÈRE. (XX, VI, p. 204.)—La livraison de juin 1914 du *Bulletin*, contient la question : "Arthur de Bussière qui fit partie de l'Ecole Littéraire de Montréal était-il français ? Ses ouvrages ont-elles été publiées en volume ?" (sic).

Il y a évidemment, dans cette question, une coquille superbe. Le typographe a dû mettre "ouvrages" pour "poésies", car Bussièrès n'écrivait qu'en vers, mais ne nous attardons pas à ce détail.

Arthur de Bussièrès est canadien-français. Il fut baptisé à Notre-Dame de Montréal, le 21 janvier 1877. Son père se nommait Fabien Bussière et sa mère Rachel Bariault. Le pauvre Arthur a été inhumé à Montréal, le 9 mai 1913.

Ce jeune et élégant poète, ami intime de Nelligan, apprit seul l'art de versifier, ce qui ne l'a pas empêché de faire des sonnets d'une facture étonnante. Il avait la passion des mots sonores. On trouve ses poésies dans le *Monde Illustré*, dans les *Soirées du Château de Ramesay*, dans la *Revue Populaire* et dans le *Samedi* ; elles n'ont pas encore été réunies en volume, mais elles mériteraient de l'être.

C.

Les Laflamme au Canada

VIDE Bulletin, no 11, p. 363.

Le testament dont il est question est celui de François Kermeneur fils de Gervais (non pas de Gérard,) natif de Saint-Ouardon (non Saint-Ouandon,) de Landerneau, évêché de Léon en Bretagne.

Monsieur Lamontagne, de Montréal, expert en paléographie nous communique la note suivante - Saint-Houardon fut élu évêque de Léon en 635 ; il occupa ce siège épiscopal durant quinze ans. Il désigna pour lui succéder Saint-Gouasnon.

Le Dictionnaire géographique de la France de Joanne, dans l'article Landerneau ou Landerneau dit - Eglise de Saint-Houardon (1589-1604), récemment reconstruite sur un autre emplacement ; on a rétabli de l'ancienne église, la tour, son dôme et un portail corinthien de la Renaissance.....

AZARIE COUILLARD DESPRÉS, Ptre.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

§

Adjutor Rivard, *Chez nous*. Québec, L'Action Sociale Catholique, 101, rue Sainte-Anne—1914.

M. Rivard a réuni dans ce charmant petit volume une douzaine de récits et de tableaux canadiens vraiment charmants. Touchants par la vérité des détails, de l'expression canadienne, de la couleur et du sentiment, ces récits et ces tableaux si bien de chez nous, retiennent le regard et captivent l'attention aussi délicieusement que profondément émue. Voilà un livre qui devrait se trouver dans chaque foyer canadien.

L.-N. Carrier, *Les Evénements de 1837-1838*. Seconde édition. Beauville, La Cie de publication de l'«ECLAIREUR», éditeur—1914.

C'est une excellente idée assurément qu'on a eu de publier une seconde édition de l'ouvrage de feu M. L.-N. Carrier, *Les Evénements de 1837-1838*.

Trente-sept années se sont écoulées depuis la publication de la première édition de cet ouvrage. Il est disparu de nos librairies depuis plusieurs années déjà.

Il est bon que nos enfants connaissent les luttes du passé, les souffrances des nôtres. La liberté dont nous jouissons aujourd'hui nous a été acquise au prix des plus grands sacrifices. Fils d'un patriote qui avait risqué sa vie pour une cause qu'il croyait juste, M. Carrier a apprécié la période troublée de 1820 à 1838 avec une sûreté de jugement et une impartialité qui lui valurent les éloges de tous. La seconde édition des *Evénements de 1837-1838* mérite d'être répandue partout.

Arthur Lemont, *La mission belge au Canada. Récit détaillé de la visite et texte sténographié des discours des représentants de la Belgique, à Montréal. Précédé de tous les renseignements officiels sur la guerre actuelle*. Publié par la Chambre de Commerce du district de Montréal—1914.

Premier Congrès de la langue française au Canada. Québec, 24-30 juin 1912. Mémoires. Québec, imprimerie de l'Action Sociale Limitée, 193, rue Sainte-Anne—1914.

E.-H. Oliver, *The Canadian North-West, its early development and Legislative records, minutes of the councils of the Red River colony and the*

Northern Department of Rupert's Land. In two volumes. Vol. I. Ottawa, Government Printing Bureau--1914 (Publications of the Canadian Archives, no 9).

W.-J. Dick, *Conservation de la houille au Canada, avec notes sur les principales mines de houilles.* Toronto, Imprimé par The Bryant Press ---1914.

Sir Edward Cook, *Why the Empire is at war, the causes, and the issues set out, in brief form, from the Diplomatic Correspondance and speeches of Ministers.* Toronto, The MacMillan Company of Canada Ltd. ---1914.

Mortalité à Montréal de 1685 à 1704

ANNÉE	ENFANTS	ADULTES	TOTAL
1685	8	5	13
1686	8	3	11
1687	58	21	79
1688	38	21	59
1689	20	12	32
1690	24	8	32
1691	35	7	42
1692	21	6	27
1693	36	5	41
1694	28	3	31
1695	17	4	21
1696	14	5	19
1697	21	5	26
1698	29	9	38
1699	73	42	115
1700	35	24	59
1701	22	13	35
1702	30	13	43
1703	166	49	215
1704	22	16	38
1705	33	27	60

Pourquoi les années 1687, 1688, 1699 et 1703 sont-elles si chargées? Y eut-il épidémies à Montréal pendant ces quatre années?

O. H. L.

Lettres de Mgr de Pontbriand a son frère et à ses soeurs

Je ne sais, mon très-cher frère, pourquoi je n'ai pas reçu de vos nouvelles. Vous avez un héritier, je vous en fait mon compliment ainsi qu'à ma sœur. Vous avez en vérité tort de m'oublier ainsi. Mon amitié pour vous est au-dessus de tout. Nous avons eu une disette générale. Je me suis endetté pour soulager les pauvres, Cette année sera encore très-mauvaise ; j'espère pourtant vous payer ce que je vous dois, dans un an. Je suis si fort occupé à écrire, à m'arranger dans ma maison, où je demeure depuis cinq jours, si accablé de visites, si détourné par trois malades que je vois tous les jours, si embarrassé pour faire faire les provisions de tout ce qui est nécessaire pendant 8 mois. que je n'ai pas un moment à moi ; ainsi ne soyez pas étonné de la brièveté de ma lettre. Croyez que je vous suis, ainsi qu'à ma sœur et à votre famille, très-tendrement, très-irrévocablement attaché.

H. M. Ev. de QUEBEC.

Ce 30 octobre 1743.

DU MEME A SES SŒURS, RELIGIEUSES DE LA VISITATION

Je n'ai reçu, mes très-chères sœurs, que deux de vos lettres de janvier et du 15 avril. Je puis vous assurer que mes sentiments pour vous sont au moins aussi ardents et aussi sincères que ceux que vous avez pour moi. Je suis bien charmé d'apprendre que mon frère a terminé avec vous. Il est certain que j'aime et que j'estime les Jésuites, parce que, Dieu merci, ceux que je connais méritent beaucoup. Mais je vous le répète, je ne suis point attaché à aucun habit en particulier, et je crois que nous devons tous n'envisager que la plus grande gloire de Dieu. Le vaisseau de M. Dessandrais s'est perdu en venant. Aussi je n'ai point reçu ce que vous avez envoyé. Je vous en fais cependant les mêmes remerciements. Je n'ai rien à vous dire de particulier. Ma santé est jusqu'à présent très-bonne. Cette année a été encore plus malheureuse que la précédente. Cela ne m'a point arrangé dans mes affaires. Il faut s'en consoler ; Dieu sait dédommager. Tout est à un prix exorbitant. La barrique de vin coûte 250 fr. Il faut boire de la petite bière. Je profiterai l'année prochaine de votre avis, et j'écrirai de bonne heure ; les vaisseaux sont arrivés encore plus tard.

H. M. Ev. de QUEBEC

Ce 25 octobre 1744.

DU MEME AUX MEMES

Vous attendez de moi, mes très-chères sœurs une dernière lettre, et je profite de mon séjour chez M. le Cte. de Noyon pour cela. Je ne saurais vous dire toutes les politesses de nos respectables hôtes..... Je ne vous dirai rien de mes dispositions présentes.Elles sont telles que vous savez. Les dangers, pour être près, ne me frappent point, parce que la résolution est prise, et que je dois m'attendre à tout. Vos prières non pour ma conservation, mais pour mon salut, me seront d'un grand secours. C'est la seule chose que je vous prie de demander. Peu importe de mourir demain de telle ou telle manière, pourvu que Dieu ait pitié de moi. Bornez donc, mes chères sœurs, vos vœux, et ne vous embarrassez de ma santé ni de ma vie. Que ma sanctification vous touche !

Je suis avec l'amitié la plus tendre et la plus sincère, mes très-chères sœurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
H. M. Ev. de QUEBEC.

DU MEME AUX MEMES.

Je compte au printemps aller baptiser 300 infidèles. Chaque baptême doit durer environ un quart d'heure. Le voyage est pénible, coûteux. Je vous en ferai une relation l'an prochain. Je ne puis dissimuler l'envie que j'aurais de vous voir ; mais je vous prie de ne plus parler de mon voyage. C'est une tentation pour moi ; que dis-je ? si vous ne m'en disiez rien, je prendrais peut-être le parti de passer en France pour vous reprocher une espèce d'insensibilité. Parlez m'en toujours avec force. Mon devoir m'engagera alors à vous convaincre, et, en le faisant, je me convaincrai que l'ennui, la prière, les croix ne furent jamais une raison à un évêque de quitter son troupeau...etc.

H. M. Ev. de QUEBEC.

Ce 18 octobre 1751.

DU MEME A SON FRERE

On croirait, mon cher frère, que n'ayant à s'écrire qu'une seule fois l'année, on aurait bien des choses à se mander, et il arrive que, quand je prends la plume, je ne trouve rien à dire. On ne s'arrête pas au compliment.....etc. Tout ce que je puis vous dire, c'est que depuis

six mois je suis aux Trois-Rivières, logé au plus mal, au milieu de 50 ouvriers de toute espèce, dont je suis le conducteur, le piqueur et le payeur, pour bâtir un hôpital de 200 pieds de long sur 54 de large, et 24 de hauteur. Vous demandez où je prends les fonds ; je fais emprunter des religieuses. Tous mes domestiques travaillent ; je sollicite la cour à payer. On a fait 200 lbs. d'aumônes, etc., croyez pas qu'on bâtit à grand marché ; chaque toise de maçonnerie doit coûter ou je suis plus de 10 fr. ; j'en ai six cents. Je suis extrêmement fatigué ; je me lève le plus communément à 2 heures pour mes prières et prévoir ce qu'il faut faire. Sans cesse sur les chantiers pour faire travailler mon monde qui est à la journée, je suis devenu d'évêque, menuisier, charpentier, manœuvre ; porte-bag, porte-oiseau. Ce métier m'ennuie, et je ne crois pas qu'on m'y reprenne. Que je voudrais être au Verger ! C'est ma maison favorite. Je me souviens que dans ma jeunesse, on disait que je vous ressemblais, les yeux, les cheveux blonds, je n'en sais rien. Aussi je crois que je vous aime plus particulièrement que les autres. Mais que dirai-je de la belle-sœur ? Il faut s'en taire, parceque vous lui montreriez la lettre, et elle pourrait en tirer vanité. Voilà bien du verbiage pour ne rien dire.....

H. M. Ev. de QUEBEC.

DU MEME A SES SOEURS

La misère a été extrême cet hiver. Elle n'est guère moindre, et il n'y a aucun moyen de soulager les pauvres, quelque bonne volonté qu'on en ait, parce que les vivres manquent. Nous avons pourtant reçu des vivres en quantité ; mais ils sont nécessaires pour les opérations militaires, et le peuple ne s'en ressent que très peu. On lui donne seulement, depuis l'arrivée des vaisseaux, un quarteron par jour. J'ai reçu l'anneau de M, le Cte de la Garraye, et c'est une relique précieuse pour moi.

H. M. Ev. de QUEBEC.

Québec, le 17 juin 1758.

Je me suis acquitté de votre commission auprès de MM. Briand et Juda, ils vous assurent de leurs respects.

DU MEME AUX MEMES

Voulez-vous savoir notre situation présente ? Pour vivre on ne

trouve presque rien : tout est à un prix exorbitant. Cette feuille de papier coûte 25d. La barrique de vin coûte 600 fr ; le bœuf 1 fr., les souliers 15 fr. Mon revenu n'est point augmenté. Il m'en coûte en bois seul 4090 fr. ; jugez si le peuple est misérable, et si je puis faire des aumônes. Je retranche mon ordinaire et je m'endette.

Notre situation vis-à-vis l'ennemi n'est pas beaucoup consolante non plus. Il est maître du bas de notre fleuve ayant Louisbourg, Gaspé ; les Anglais doivent venir avec une flotte considérable à Québec, Ils ont une armée de quarante mille hommes dans le haut de la colonie Sans un miracle ou des efforts considérables de la part de la France, ou sans la paix, nous sommés pris. Dieu soit béni ! si ces messieurs veulent me laisser au milieu du troupeau, j'y demeurerai avec joie ; s'ils m'obligent à quitter, il faudra céder à la force. Au milieu de nos craintes et de nos frayeurs ; nous avons la tranquillité de la religion, et c'est un grand point.

H. M. Ev. de Québec.

Prise de possession de Nemisco

Le deuxie juillet mil six cent quatre vingt cinq nous Zacharie Joliet porteur des ordres de Monseigneur le général pour l'établissement du poste de Nemisco, assisté d'Ignace Denis, serions arrivés à la d. rivière Nemisco où nous aurions dressé un posteau auquel nous aurions appliqué les armes de Sa Majesté à une lieue de la maison faite en 16 quatre-vingt plus près des Anglais que la d. maison à une belle pointe qui se nomme Nemisco pour en prendre possession entière et troubler autant qu'il sera possible la traite que font les Anglais au d. lieu, le tout conformément aux ordres de Monseigneur le général dont et de tout ce que dessus nous avons dressé nostre présent procès-verbal que nous avons fait signer par le dit sieur Ignace Denis pour servir et valloir ce que de raison. fait au d. Nemisco ce deuxie juillet 16 quatre vingt cinq.

ZA. JOLLIET
IGNACE DENIS

P.S. Ce précieux document est enregistré au volume deuxième des *Insinuations du Conseil Supérieur de Québec.*

Table des matières du vingtième volume du
BULLETIN DES
RECHERCHES HISTORIQUES

— 000 —

Achintre, Auguste.	189
Agrain, le comte d'	199
Allégeance en 1763, Les serments d'	187
Aide-Créquy, L'abbé Jean-Antoine	297
Allemands au Canada, Les	300, 353
André de Leigne, Pierre	259
Anville, Où fut inhumé le duc d'	90
Archambeault, Le fondateur de la famille	316
Arnoux, André	373
" Joseph	374
"Arpents de neige" de Voltaire, Les quelques	154
Audoire, Les frères	133
Audran, Le Jésuite Pierre	53
BAHAMA, Le naufrage du steamer	167, 382
Baillairgé, François	17
" Thomas	348
Bancheron, Henry	220
Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, M. de de La	46
Barthe, George-Isidore	54
Beauharnois ou Ville-Chauve	204, 357
Bellamant, François	253
Belvédère, L'origine du nom	133
Bermen, Le notaire Laurent	53
Berthelot, Ouvrages publiés par Amable	89
Berthier, La famille	379
Bibliothèque canadienne à Paris, Une	78
Bibliothèques publiques de Montréal, Les	108
Biographies canadiennes 14, 53, 83, 117, 155, 189, 225, 259, 296, 348, 373	
Black, John	230
Bois-Francis, L'Histoire des	114

Bonaparte en Amérique, Un	60,	122
BONNES ANNÉES, Les		358
Bouchard, Le chirurgien Etienne		252
Bouchette, Joseph		226
“ Ouvrages publiés par Joseph		112
Brewer, L'origine du nom de Jasper		25
Cabanac de Taffanel, Le doyen		4
Canton des Suisses Fribourgeois, Le		233
Cap Diamant, Les Eboulements du	167,	234
Cap Lauzon ou Deschambault		285
Cap Saint-Ignace, Le fief du		365
Cartes et plans de l'île et ville de Montréal	33,	65
Cartier, Brochures et livres publiés sur sir G.-E.		258
“ était-il allié à Jacques Cartier, Sir G.-E.		258
“ et son duel avec Joseph Doutra, Sir G.-E.	300,	382
Carufel, Sicard de		105
Chambly, Où est mort Jacques de		258
Champigny, Bochart de		80
Champlain		98
Champlain, Le portrait de		133
Chantiers de construction pour les vaisseaux.		204
Charlesville, Le sieur de	204,	267
Chartier, Louis		253
Chevalier, Emile		157
Chirurgiens de Montréal au dix-septième siècle		252
Chouart et Charles LeMoine, Médard		188
Christie, L'historien Robert	204,	351
Closse et son pays d'origine, Lambert		184
Combat de la Rivière-des-Prairies en 1690, Le		327
Coteau-du-Lac, Le fort du		258
Couillard, Anoblissement des		221
Courcelles, Rémi de		257
Coutume du Vexin français, La		167
Crémazie, Ouvrages publiés par Jacques		52
Cramoisy, La série		133
Dagenets dit Lespine, Pierre		111
Dambourgès, François		121
Dnaeau de Muy, Nicolas		167

Dates canadiennes	8, 256, 318, 352
Deschambault ou Cap Lauzon	285
Delhalle, Le récollet Constantin	92
DesGouttes, Le comte	160,
Diesbach	160
Duel entre Joseph Doutre et sir G.-E. Cartier	300, 382
Duluth, Où est mort Daniel Greysolon	104
Duquesne, Une lettre inédite du gouverneur	115
Duquesnel, Le Prévost	116
Eboulements du Cap Diamant	167, 234
Emeute de 1832, L'	200
Epiphanie, La paroisse de l'	204
Falaises de Gannes, Le chanoine Pierre	3
Fief du Cap Saint-Ignace, Le	365
Fief du Sault-au-Matelot, Le	60, 123, 201
Frontenac, Encore	322
Gannes, Le chanoine Falaise de	3
Gavazzi	194
Gosselin, Le chanoine	5
Goudeau, Le chirurgien Louis	252
Gray, Edward-William	220
Guignas, Le Jésuite Michel	190
Halstead, Expense book of John	12
Hébert, Un monument à Louis	45, 224
" et ses descendants	281
Irlandais à Québec, sous le régime français	204
Iroquois à Paris, Un	52
" Une victime des	111
Jolliet, La date de la mort de Louis	153, 267
Kent, La raison du départ du duc de	23
LaBarre, gouverneur de la Nouvelle-France, M. de	46
LaCorne et la rivière Carrot, Le chevalier de	11
Lacroix, Le chirurgien	252
Laflamme au Canada, Les	363
LaMorinie, Jean-Baptiste de	14
Lamothe, capitaine au régiment de Carignan, M. de	332
Lauzon ou Deschambault, Le cap	285
La Vérendrie au Dakota, Les	319

Lecoustre, Claude	296
Leigne, Pierre André, sieur de	259
Lemieux, Notes généalogiques sur la famille	286
Le Moyne et Médard Chouart, Charles	188
Lespinasse, Jean de	85
Le Prévost du Quesnel	116
L'Etanduère, M. de	53
Lettre inédite du gouverneur Duquesne, Une	115
Lettres de noblesse de Louis et Charles Couillard	221
Louvigny était-il protestant? M. de	380
Madry, Jean	156
Maguire, Les ouvrages publiés par l'abbé	81
Maillard, Une accusation de l'abbé	104, 161
Marcoux, Les ouvrages iroquois de l'abbé	300
Martin, Le chirurgien Pierre	252
McGown, Joseph Georges-Walter	87
Mercier, John	230
Messe en la Nouvelle-France, La première	82, 182
Michaux, Le journal de	133
Montgolfier à M. de Pontbriand, Lettre de M.	364
Montgomery, L'épée du général	104, 161
Montréal, Cartes et plans de l'île et ville de	33, 65
" Les bibliothèques publiques de	108
" ou Ville-Marie	104, 125
" au dix-septième siècle, Chirurgiens de	252
Monument à Louis Hébert	45, 224
" au Père de Smet	153
" Les prochains	186
Mountain au Canada, Les	355
Muy, Nicolas Daneau de	167
Napoléon, La nouvelle de son divorce au Canada	23
Narbonne-Lara, M. de	167
Naufrage du steamer BAHAMA, Le	167, 382
Nécrologe de Notre-Dame de Québec 137, 169, 205, 237, 269, 301, 333	
New-Brunswickers, Les soldats du régiment	230
Ouvrages canadiens récents, 9, 55, 77, 93, 125, 126, 163, 195, 231	
262, 298, 314, 360, 385	

Ouvrages publiés par Amable Berthelot	89
“ “ “ Joseph Bouchette	112
“ “ “ Jacques Crémazie	52
“ “ “ l'abbé Maguire	81
“ “ “ Joseph-George-Walter McGown	88
“ “ “ Joseph-François Perreault	20
“ “ “ Mgr Antoine Racine	220
“ “ “ Edmond Rousseau	266
Perrault, Joseph-François	20
Picquet, L'abbé François	352
Piraube, Martial	225
Piron Pierre	253
Plans et cartes de l'île et ville de Montréal	33, 65
Plessis et la marquise de Villeray, Mgr.	300, 330
Poincy	107
Pope, L'hon, John-Henry	186
Pouppé, Le chirurgien Jean	252
Québec, Nécrologe de Notre-Dame de 137, 169, 205, 237, 269, 301, 333	
Questions 23, 60, 104, 133, 167, 204,	258
Racine, Brochures publiées par Mgr Antoine	220
Réponses 90, 122, 200,	328
Rivière-des-Prairies en 1690, Le combat de la	327
Rivière-Ouelle, Origine du nom	258
Rousseau, Ouvrages publiés par Edmond	266
Rouville, Les descendants du juge Hertel de	300
Saint-George, Laurent Quetton de	376
Saint-Laurent de l'île d'Orléans, Titulaires successifs des terres de	74
Saint-Michel, Les	292
Sax, L'abbé Pierre-Télesphore	117
Sault-au-Matlot, Le fief du , 60, 123,	201
Senezergues, Louis-Etienne-Guillaume de	370
Serments d'allégeance en 1763, Les	187
Sicard de Carufel	105
Silvy, Le Jésuite Antoine	83
Smet, Un monument au Père de	153
Sœurs Grises, Origine du nom	218
Strouds, Gilles	375
Suisses Fribourgeois, Le canton des	233

Taffanel, Le doyen Jean Cabanac de	4
Tardif, La famille	24
Tegahkouita, la sainte sauvagesse, Catherine 25, 61, 99, 134,	168
" Les VIES de Catherine	26
Thwaites, Reuben-Gold	19
Tracy, Pronville ou Prouville de	79
Tronquet, Guillaume	260
Valcartier, Le camp de	300, 331
Verdun	42, 152
Vérendrie au Dakota, Les La	319
Vexin français, La coutume du	167
Viger, Les lettres de Jacques	73
Ville-Chauve ou Beauharnois i	204
Ville-Marie ou Montréal ,	104, 125
Villeray et Mgr Plessis, La marquise	300
Virost, Le Jésuite Claude-Joseph	155
Voltaire, Les "quelques arpents de neige" de	154



Verrieres pour Eglises

On peut voir nos verrières, à Québec, dans l'église de St-Jean-Baptiste, la chapelle du Séminaire, du Patronage, l'église de Notre-Dame du Chemin, la Basilique de Ste-Anne de Beaupré et dans toutes les villes du Canada. Comparez notre travail avec celui des autres et jugez par vous-même de l'excellence et de la supériorité de nos dessins et de nos coloris.

Notre personnel d'Européens, artistes compétents et nos nombreuses années d'expérience sont une sûre garantie de la perfection de notre ouvrage. Quand vous commanderez des verrières, demandez nos prix.

B. LÉONARD,

53, RUE SAINT-JEAN, QUEBEC

Nous faisons une spécialité de verrières pour les églises catholiques.

THE MANUFACTURERS LIFE Ins. Company

	1902	1912
Assurances en cours au 31 décembre	\$34,040,708.00	\$80,619,888.00
Recettes.....	1,435,288.58	3,977,087.64
Payés aux Ass. et aux bénéficiaires..	366,533.04	\$1,448,719.10
Réserves Statutaires.....	4,461,800.00	15,155,320.09
ACTIF.....	5,136,668.52	17,588,515.89
SURPLUS. au-dessus du Capital versé et de tout passif.....	21,263.57	1,518,986.41

LA MANUFACTURERS LIFE est la seule vieille Compagnie en Amérique accordant aux Tempérants absolus, des tarifs et des privilèges spéciaux. Demandez les notices.

S'adresser à

J. T. LACHANCE, DIRECTEUR.

EDIFICE DOMINION,

126 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC

A. O. PRUNEAU

Ci-devant de la Société PRUNEAU & KIROUAC

Libraire-Editeur, marchand d'Ornement d'Eglise, Articles de Fantaisies

60 RUE ST-JEAN, - (Près de la Côte du Palais)

TELEPHONE 1932.

QUEBEC

Important

Nous gardons en magasin le feutre, pour toiture et lambrissage de maison, feutre pour tapis, ciment de Portland en poches, coaltar, brai noir pour couvertures, etc. etc.

Nous payons les plus hauts prix pour le vieux fer et la vieille fonte et toutes sortes de vieux métaux.

SPECIALITE : Trottoir et perron d'église en ciment unis ou en blocs de couleur, ouvrage garanti sous tous les rapports.

REID & C^{IE} Ltee.

PHONE 122.

227 Rue St-Paul

QUEBEC

CAPITAL

\$2,000,000.00



RESERVE

\$1,550,000.00

150 bureaux et agences sur tous les points utiles de la province de Québec.

3% d'intérêt sur les dépôts d'Épargne à compter du jour du dépôt, sur la balance quotidienne.

Correspondants dans toutes les parties du monde.

Service prompt, effectif et rapide, pour les transactions qui nous sont confiées.

Taux d'échange avantageux pour le commerce et les touristes.

SUCURSALE A PARIS

14. RUE AUBER

Salons, cabinet de lecture, journaux canadiens, cotes des bourses de Montréal et de New-York, à la disposition des accrédités.

Système de banque canadienne.

Dépôts, traites, mandats de voyage, lettres de crédit, virements de fonds, collections seront exécutés avec un soin particulier.